

Rapport de la commission "Cohésion cantonale" chargée de l'examen

du rapport du Conseil d'Etat relatif au rapport de la commission consultative de la cohésion cantonale en réponse à la recommandation 10.136, du 25 mai 2010, "Tenue d'Etats généraux de la cohésion cantonale"

(Du 27 mai 2013)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission "cohésion cantonale" chargée de l'examen du rapport du Conseil d'Etat 13.022 relatif au rapport de la commission consultative de la cohésion cantonale en réponse à la recommandation 10.136, du 25 mai 2010, "Tenue d'Etats généraux de la cohésion cantonale".

La commission a siégé les 22 avril et 16 mai 2013 pour l'adoption du présent rapport dans la composition suivante:

Président: M. Alexandre Houlmann Vice-président: M. Philippe Haeberli Rapporteure: M^{me} Veronika Pantillon Membres: M. Théo Huguenin-Elie

> M^{me} Martine Doourt-Ducommun M. Damien Humbert-Droz M. Jean-Jacques Wenger M^{me} Françoise Jeandroz M. Blaise Courvoisier

1. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Plusieurs commissaires s'interrogent sur le fait que ce rapport ait été envoyé en commission estimant que ce renvoi est superflu. Il est décidé de ne pas refaire le débat général sur la cohésion cantonale et de commenter les vingt recommandations formulées par la commission consultative. Il est relevé par un commissaire qu'il y a trois députés, membres de cette commission qui ont dernièrement pris des positions particulières concernant la cohésion cantonale et il se réjouissait d'échanger avec eux sur ce sujet. Malheureusement, deux de ces députés ne sont pas présents et non remplacés lors de la première séance et le troisième n'a formulé que des propos négatifs.

Recommandation 1:

Cette recommandation n'appelle pas de remarques.

• Recommandation 2:

Ce travail doit se faire dès le début de la législature 2013-2017 par le Conseil d'Etat. La commission s'interroge s'il faut prévoir des indicateurs (cf. la recommandation 9).

• Recommandation 3:

La commission estime que dans l'idéal, le Conseil d'Etat devrait faire le programme de législature avec les Villes.

• Recommandation 4:

Cette recommandation fait partie de promesses faites et non tenues par le gouvernement dans le passé.

Recommandation 5:

Le manque de cette vision claire est la base de toute la problématique de la cohésion cantonale. C'est lui qui a amené les tensions que le canton a connu ces derniers temps. Il faut trouver des consensus auxquels tous les acteurs peuvent adhérer.

Recommandation 6:

Cette recommandation n'appelle pas de remarque particulière, le procédé est en route.

Recommandation 7:

Le procédé est en route. Un exemple en sont les guichets sociaux régionaux prévus en 2014 où les administrés pourront obtenir les prestations en matière d'AVS, de bourses et de service social.

Recommandation 8:

Certains membres de la commission ne voient pas vraiment le bénéfice de cette recommandation pour la cohésion cantonale. D'autres estiment qu'elle permet de diminuer l'importance de la localisation d'un service. Un autre aspect de cette recommandation est la problématique des transports qui deviendra de plus en plus importante. La commission est partagée sur la pertinence de cette recommandation.

Recommandation 9:

Ces indicateurs devraient régulièrement être mis à jour; ils permettront de mieux cerner les réalités de ce canton. Cette recommandation est extrêmement importante pour la commission. Il faut pouvoir dépasser les sentiments diffus et à cette fin disposer de données objectives.

Recommandation 10:

Cette recommandation n'appelle pas de remarques.

• Recommandation 11:

Il ne s'agit pas d'imposer une destination mais de sensibiliser les écoles à cette idée de découvrir une autre partie du canton.

• Recommandation 12:

Cette recommandation n'appelle pas de remarques.

• Recommandation 13:

Cette recommandation peut déboucher sur des idées pour renforcer la cohésion cantonale.

Recommandation 14:

Actuellement, la marche du 1^{er} mars est organisée par un comité des Montagnes et la Ville de Neuchâtel célèbre de son côté. En plus, les deux manifestations ont lieu en même temps et les personnes intéressées ne peuvent pas participer aux deux.

Recommandation 15:

C'est une recommandation importante pour la commission: il faut que les députés connaissent leur canton. De plus, cette mesure serait bénéfique pour le rapprochement entre le politique et le citoyen. La représentante du Conseil d'Etat estime qu'il est pratiquement impossible que les séances du Grand Conseil puissent avoir lieu ailleurs qu'au château de Neuchâtel, ce d'autant plus que la salle sera informatisée.

Recommandation 16:

Il n'est pas garanti que cette proposition soit techniquement réalisable, des recherches plus poussées seraient nécessaires. Certains commissaires craignent que les grandes régions peuplées fassent le choix pour tout le canton et sont sceptiques quant à cette

proposition. Cette recommandation doit faire partie d'une réflexion globale de réforme des institutions.

Recommandation 17:

La proposition un peu utopique est faite de fusionner les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel. Le manque de lien structurel ne rend pas cette fusion évidente. Une telle fusion devrait aussi être soutenue par la base car en cas d'échec, l'effet d'annonce escompté serait très négatif. D'autres estiment que cette fusion pourrait résoudre des problèmes. Il n'y aurait plus le poids du Haut par rapport au Bas et cela enlèverait de la proéminence du littoral. Un autre problème est soulevé: les régions périphériques seraient encore plus faibles par rapport à cette métropole. De manière générale, il est constaté que les commissaires n'ont pas la même vision de la cohésion ou des problèmes de cohésion. Pour les uns (souvent habitants du littoral) c'est un problème politique, qui se passe dans les têtes et non un problème concret. Pour les autres (notamment les habitants des Montagnes) c'est un problème réel de déséquilibre des investissements dans les différentes régions du canton.

Recommandation 18:

La conseillère d'Etat explique que le RUN a été créé pour soutenir le projet du TransRUN. Comme ce dernier n'a pas abouti, faut-il maintenir le RUN dans lequel les communes ne sont pas représentées de manière égale ou envisager une autre structure? L'Association neuchâteloise des communes (ACN) représente par exemple toutes les communes de la même manière. Certains commissaires estiment au contraire que la structure du RUN a encore un sens et qu'elle doit être redynamisée.

Recommandation 19:

La proposition de constituer des syndicats intercommunaux n'est pas souhaitable puisque ces structures échappent au contrôle démocratique, les conseils généraux n'étant pas représentés dans les syndicats. Quant à la fin de la recommandation, cette réflexion doit être intégrée dans le chantier de la réforme des institutions (cf. recommandation 16 ci-dessus).

• Recommandation 20:

Certains commissaires estiment incroyable que les Villes de La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel et le canton aient chacun leur service des sports! Il en est de même pour les Musées des Beaux-Arts: il y en a trois dans le canton. Une commissaire souligne toutefois qu'il faut améliorer la gestion et l'administration, et non supprimer des infrastructures ou des services de proximité.

2. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION

Comme il s'agit d'un rapport d'information du Conseil d'Etat, la commission renonce à apporter des amendements. Par contre elle propose un postulat (cf. annexe).

3. CONCLUSIONS

Le présent rapport a été adopté par voie électronique le 27 mai 2013.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 27 mai 2013

Au nom de la commission "Cohésion cantonale":

Le président, La rapporteure, A. HOULMANN V. PANTILLON

27 mai 2013 **13.148** ad 13.021

Postulat de la commission "Cohésion cantonale"

Pour un suivi des vingt recommandations

Afin que ce rapport et les vingt recommandations de la commission consultative ne restent pas lettre morte, notre commission propose de confier le suivi de ce rapport à la commission de gestion. Cette dernière aura pour tâche de faire périodiquement le point sur la mise en application des résolutions.